

JEUNESSES, MOBILITÉS ET TERRITOIRES : RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RAPPORT D'ORIENTATION



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

2015

**Le rapport complet
est disponible en ligne sur
le site France Diplomatie :**

**[www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-
publications/publications/enjeux-planetaires-
cooperation/rapports/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/rapports/)**

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés et des personnes qui ont participé à la rédaction de ces recommandations pour leur disponibilité, leur implication et la qualité de leurs contributions, qu'il s'agisse des élus, des services des collectivités territoriales, des représentants des ministères, des opérateurs de la mobilité, des jeunes volontaires, etc. Merci pour votre participation.

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

JEUNESSES, MOBILITÉS ET TERRITOIRES : RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapport du groupe de travail « Jeunesses, mobilités et territoires »,
de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)



Synthèse réalisée par l'Association française
du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)

Rédaction : Valérie Loirat, chef de projet à l'AFCCRE,
suivi des politiques européennes de la jeunesse, de l'éducation,
de l'égalité entre les femmes et les hommes.



Table des matières

Éditorial	6
Avant-propos	7
Quelles mobilités ?	7
Quelles jeunessees ?	8
Sommaire analytique	9
Chapitre 1 Recommandations	
1.1 Développer une approche transversale	11
1.2 Diversifier les publics jeunes.....	12
1.3 Favoriser la participation active des jeunes, renforcer les apports en termes de citoyenneté.....	13
1.4 Sécuriser la relation avec le partenaire, acter la jeunesse comme priorité	14
1.5 Veiller aux dispositions légales	15
1.6 Mobiliser, impliquer, soutenir les partenaires locaux.....	16
1.7 Prendre en compte et anticiper suffisamment la dimension linguistique et interculturelle.....	17
1.8 Contribuer à développer l'impact de la mobilité des jeunes sur leur employabilité	18
1.9 Développer l'évaluation et le suivi.....	19
1.10 Prendre en compte les spécificités des territoires d'Outre-mer.....	20
Chapitre 2 Exemples de projets	21
Exemple 1 : Mobilité des jeunes demandeurs d'emploi et des jeunes en stage professionnel	22
Exemple 2 : Programme « Jeune ambassadeur Nantes-Sarrebruck »	23
Exemple 3 : Échanges sur la formation professionnelle : assemblage d'ordinateurs et formation à la photographie et aux supports multimédias	24
Exemple 4 : Mobilité des stagiaires en formation professionnelle dans le cadre du programme MOBIL'Hanoi	25
Exemple 5 : Engagement d'un volontaire international en appui des programmes de coopération décentralisée	26
Exemple 6 : Mobilité internationale des jeunes dans le cadre de leur formation professionnelle ou en tant que volontaire de service civique	27
Exemple 7 : Handi-CAP sur le sport, projet d'échange de jeunes entre la ville de Nanterre et celle de Pesaro (Italie).....	28
Exemple 8 : Projet COPRA : accueil et envoi de volontaires internationaux dans le cadre de coopérations décentralisées	29
Exemple 9 : Partenariat Eurodyssée, une plateforme de mobilité des apprentis	30
Exemple 10 : Chantier international solidaire et d'insertion à Madagascar de la mission locale de Vichy	31
Annexe	32
Exemple de fiche de poste de volontaire international – Région Centre-Val de Loire et province du Hunan	32
Liens utiles	34
Sigles et abréviations	35

Éditorial

Alors que notre pays est aux prises avec une crise de confiance en l'avenir et au repliement, donner toute sa place à la jeunesse est un défi et un enjeu majeur à relever pour nous Français, mais aussi pour la planète si l'on veut construire un monde plus solidaire et un avenir durable. Chacun s'accorde à en reconnaître l'impérieuse nécessité. Encore faut-il s'en donner les moyens.

Le 21 février 2013, le Gouvernement a lancé, lors d'un comité interministériel, le plan « Priorité jeunesse ». La France est, en effet, riche de sa jeunesse, prise dans toute sa diversité, qui ne demande qu'à faire valoir ses compétences et son dynamisme. Il y a urgence à s'inscrire dans un paradigme de la reconnaissance qui laisse place et part aux jeunes dans le développement du pays et des territoires.

L'action extérieure des collectivités territoriales dans le champ qui est le sien est une chance trop souvent sous-estimée. Elle est pourtant un formidable levier pour favoriser l'investissement des jeunes dans les coopérations et les actions menées avec d'autres territoires à l'étranger.

Dans ce cadre, les jeunes, tous les jeunes, y compris ceux ayant le moins d'opportunités, urbains ou ruraux, si on croit en eux, si on reconnaît leurs compétences, si on leur en donne les moyens peuvent :

- bâtir et co-construire des projets avec la jeunesse d'autres pays et d'autres continents et s'enrichir ainsi des expériences partagées pour leur propre insertion et leur parcours professionnel ;
- participer à des projets d'envergure au service du développement économique, éducatif et culturel de leur territoire, mais aussi du territoire partenaire ;
- promouvoir, à l'étranger, nos entreprises, nos centres de formation et nos universités, notre agriculture ;
- favoriser le dialogue des cultures et le vivre ensemble ;
- être tisseurs de réseaux, de savoir-faire, créateurs d'autres perspectives ici et ailleurs ;
- être des ambassadeurs de la France et de son territoire ;
- favoriser la Francophonie, etc.

Les nombreux exemples de participation et d'engagement réussis de jeunes dans les coopérations des collectivités ne peuvent que conduire à les multiplier dans tous les territoires.

S'appuyant sur ces exemples, sur les expériences vécues et sur le document d'orientation *L'action extérieure de la France pour la jeunesse* du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) a souhaité proposer, par l'intermédiaire de son groupe de travail « Jeunesses, mobilités et territoires », une série de recommandations pour favoriser la participation et l'intervention des jeunes dans toutes les actions extérieures des collectivités territoriales. Et participer ainsi à relever le défi de la jeunesse auquel notre pays est confronté.

Jean-Claude Mairal

Conseiller municipal de Creuzier-le-Vieux (03)

Président du Conseil de développement du pays Vichy-Auvergne,

Président du groupe de travail « Jeunesses, mobilités et territoires » de la CNCD

Avant-propos

En préambule, il convient de préciser que le terme générique de « mobilité », en particulier des jeunes, couramment utilisé pour désigner les temps vécus par les jeunes à l'étranger, dans des cadres variés, est en réalité réducteur puisqu'il ne prend pas en compte les acquisitions sous forme de compétences, de savoir-faire et de savoir-être dont les jeunes bénéficient. Plus qu'une simple mobilité d'ordre géographique, ces projets, partagés par les jeunes, les agents et les élus des collectivités, constituent une source d'apprentissage et d'expérimentation européenne, solidaire ou de coopération. Il est nécessaire de garder cette perspective à l'esprit pour mesurer les enjeux pédagogiques qui existent pour la définition, l'élaboration, la réalisation et le suivi des initiatives de mobilité à destination des jeunes.

Quelles mobilités ?

Il s'agit ici de la mobilité des jeunes inscrite dans l'action extérieure des collectivités territoriales, dans le cadre des partenariats européens des territoires, parmi lesquels les jumelages, ainsi que les partenariats hors Union européenne.

L'expertise et l'expérience des collectivités territoriales et de leurs groupements, leurs compétences en matière d'éducation, de formation professionnelle, d'économie, d'emploi, dans le domaine du sport et de la culture, sont identifiées et reconnues dans le document d'orientation *L'action extérieure de la France pour la jeunesse*¹, dans lequel les territoires sont ciblés, en particulier, comme acteurs à mobiliser.

La mobilité des jeunes constitue presque systématiquement une priorité forte de l'engagement européen des collectivités territoriales. Si au plan international, elle reste cependant encore à développer, la valeur pédagogique et éducative de la mobilité des jeunes dans son ensemble est globalement partagée.

La mobilité s'inscrit principalement dans deux cadres :

- celui de l'éducation formelle : il s'agit des expériences vécues par les jeunes à des fins d'apprentissage dans le cadre de leur formation, quelle qu'elle soit. Les jeunes concernés sont

donc les élèves des écoles, des collèges et des lycées, les étudiants, les apprentis, les doctorants. L'objectif est alors pour les jeunes de construire une partie de leur formation à l'étranger. Cette mobilité est parfois systématiquement inscrite dans le parcours de formation, la rendant obligatoire. Les projets sont portés par les établissements concernés, et la collectivité territoriale vient alors en soutien de la mobilité avec son partenaire ou bien apporte un cofinancement ;

- celui de l'éducation non formelle : il s'agit des mobilités réalisées en dehors du système éducatif. Elles s'adressent à des jeunes dans le cadre de leurs loisirs et/ou de leur engagement associatif. Ils participent à un projet sur la base du volontariat. Les objectifs qu'ils poursuivent sont très divers : vivre une expérience de loisirs, une expérience de solidarité, parfaire des connaissances linguistiques, participer à un débat européen... La collectivité peut être elle-même porteuse de ce projet, le soutenir via son partenariat ou son jumelage et/ou à travers un cofinancement.

On peut également distinguer les mobilités à court terme et les mobilités à long terme. Leur impact sera, d'une part, très différent sur les jeunes et, d'autre part, les projets à long terme tendent à nécessiter une préparation et un suivi plus intenses que les projets à court terme. Ils sont cependant plus structurants pour le partenariat entre les collectivités territoriales.

Enfin, il convient également de distinguer les mobilités collectives des mobilités individuelles, avec notamment le modèle des volontariats et l'amplification attendue du service civique dans sa dimension européenne et internationale.

En lien avec ces initiatives de mobilité ou en complément de celles-ci, les collectivités territoriales inscrivent également, dans leur politique européenne et internationale, des projets à impact local, portant sur les enjeux de citoyenneté européenne ou mondiale et sur l'éducation au développement. Ces initiatives, bien que fortement liées à la question de la mobilité, ne relèvent pas de la même problématique et ne seront pas abordées ici.

1 - Document d'orientation *L'action extérieure de la France pour la jeunesse*, ministère des Affaires étrangères et du Développement international, direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, 2015 : www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-1060/l-action-exterieure-de-la-france/.

Quelles jeunessees ?

Le public « jeune » constitue un public cible extrêmement hétérogène, en termes d'âge bien entendu – mais également en termes de profils et d'attentes, de statuts, etc.

Les collectivités territoriales, en raison de leur proximité avec le citoyen et de la diversité de leurs compétences en matière de jeunesse, en matière européenne et internationale, mais aussi dans le domaine social et économique, ont pleinement la capacité et les leviers d'action pour mettre en œuvre des projets de mobilité, pour les jeunes et avec eux, les impliquant dans toute la diversité de leurs profils.

En effet, si Erasmus a été le dispositif emblématique de la mobilité des jeunes, connaissant un véritable succès et donc une forte popularité – au point que l'actuel programme de mobilité de l'Union européenne a repris cette dénomination – il faut rappeler que ce programme concernait principalement des étudiants, donc des futurs diplômés, qui s'intégreraient mieux à la vie professionnelle que d'autres jeunes. Or, actuellement, les jeunes touchés de plein fouet par la crise économique sont les premières victimes du chômage, et l'on voit émerger et grandir un groupe de jeunes, décrocheurs, identifiés sous le terme NEET (*Not in employment, education or training* – sans emploi, ne suivant ni études ni formation), qui compterait, en France, plus de 1,9 million de personnes. Leur part parmi les programmes est en constante augmentation. L'effort doit cependant être poursuivi, car au total seulement 14 %² des jeunes bénéficiaires d'ERASMUS+ Jeunesse, des programmes de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) sont des jeunes avec moins d'opportunités³ (JAMO).

Il existe donc un décalage entre des jeunes qui bénéficient des opportunités de mobilité, ayant connaissance des dispositifs de financement et d'accompagnement, ayant inscrit dans leur parcours de formation la nécessité de cette mobilité et ayant intégré, tout simplement, le bénéfice qu'ils pouvaient retirer de cette expérience ; et d'autres jeunes, éloignés des sources d'information portant sur l'Europe ou les questions de développement, pour

qui la mobilité, même infranationale, est difficilement envisageable et qui, en outre, peinent à s'intégrer professionnellement et vivent des parcours de formation morcelés. Ces difficultés personnelles ne sont vraisemblablement pas sans impact sur leur perception des enjeux de la solidarité internationale. Les 25-34 ans – ce qui correspond à la période d'installation dans la vie professionnelle – sont ainsi la tranche d'âge la plus faiblement favorable à l'aide publique au développement de la France⁴.

Enfin, les jeunes évoluent aujourd'hui dans une société multi-connectée, au centre d'une actualité en perpétuel mouvement et dans laquelle les tendances évoluent très vite. Les réseaux sociaux ont eu un impact considérable sur leur mode de communication et d'information.

Dans le contexte difficile que les jeunes connaissent, tendent à émerger l'ethnocentrisme voire la xénophobie. Les citoyens, et tout particulièrement les jeunes, perdent confiance en les institutions européennes et nationales, comme en témoigne le faible taux de participation électorale des jeunes électeurs ou encore le développement, chez eux, de « théories du complot ».

Notre pays a été marqué par les événements tragiques de début 2015. Le besoin d'une mobilisation des acteurs concernés en faveur du mieux vivre ensemble, de la citoyenneté, du sentiment d'appartenance à un projet de société commun est encore plus marqué.

La mobilité européenne et internationale apparaît comme l'une des réponses à ces difficultés, en contribuant à améliorer l'employabilité des jeunes et à développer chez eux un sentiment d'appartenance à une citoyenneté européenne et mondiale. L'enjeu pour les collectivités territoriales françaises est, dans ce contexte difficile pour les jeunes et financièrement contraint pour elles, de poursuivre et d'accentuer leur engagement dans ce domaine, tout en veillant à identifier les formes et les modalités d'initiatives les plus pertinentes.

L'objectif de ce document est de formuler des recommandations destinées à renforcer l'efficacité de l'action extérieure des collectivités territoriales en matière de mobilité des jeunes, du point de vue des jeunes vivant en France.

2 - Source : www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2015/pap/html/DBGPGMOBJINDPGM163.htm.

3 - Typologie des obstacles et des difficultés rencontrés par les JAMO, d'après le guide du programme Erasmus+ : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf, p. 11.

4 - Source : Étude *Les Français et la politique d'aide au développement de la France* – 9^e édition du Baromètre de l'Agence française de développement (AFD) – Décembre 2014 – Institut français d'opinion publique (IFOP) : 51 % d'opinion favorable pour les 25-34 ans, contre 62 % pour l'ensemble de la population.

Sommaire analytique

1. Développer une approche transversale

La transversalité est nécessaire au regard des deux thématiques « Europe et international » et « Jeunesse » consubstantielles aux projets de mobilité des jeunes. L'implication en transversalité des élus et des services porteurs de la composante sociale des compétences de la collectivité territoriale ou encore de la compétence en matière de développement économique ou de compétences plus techniques constitue un levier en faveur d'une diversification des initiatives et donc des publics.

👉 Voir p. 11

2. Diversifier les publics jeunes

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le MAEDI, et en particulier pour sa délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), en direction des jeunes afin de toucher davantage de jeunes en difficulté. Cette diversification passe par un renforcement de l'accompagnement des jeunes, une adaptation des objectifs, des méthodes et des conditions de financement des projets, une diversification des partenaires locaux, une prise en compte plus fine des attentes, des besoins et des modes de communication des jeunes, ainsi qu'une meilleure mise en transversalité.

👉 Voir p. 12

3. Favoriser la participation active des jeunes, renforcer les apports en termes de citoyenneté

La participation des jeunes à la conception et à la réalisation d'une initiative constitue pour eux une source d'apprentissage supplémentaire. Elle permet d'adapter des initiatives à la réalité du territoire et de ses jeunes et favorise l'expression citoyenne des jeunes et le sentiment d'appartenance à un projet commun, dimensions essentielles à la lutte contre les communautarismes.

👉 Voir p. 13

4. Sécuriser la relation avec le partenaire, acter la jeunesse comme priorité

Les projets de mobilité en direction des jeunes constituent également un outil de renouvellement et d'approfondissement de la relation avec le partenaire. Ils nécessitent – et donc permettent – d'aborder des thématiques et des problématiques

partagées et d'élaborer des réponses communes. La dimension de la réciprocité est, de ce fait, un axe important de ce travail, dans la mesure où elle permet des impacts croisés sur les territoires.

👉 Voir p. 14

5. Veiller aux dispositions légales

Il s'agit de veiller à prendre en compte et à anticiper les contraintes légales liées à la mobilité des jeunes en Europe et à l'international, qui sont principalement de trois ordres :

- la législation en matière de protection des mineurs français ;
- la question de la responsabilité ;
- la législation relative aux visas.

👉 Voir p. 15

6. Mobiliser, impliquer, soutenir les partenaires locaux


Maintenir différentes approches en matière de mobilité des jeunes – projets en régie, actions en partenariat local, soutien aux initiatives des acteurs du territoire – permet de développer l'impact sur ce territoire et de diversifier les profils des jeunes concernés.

👉 Voir p. 16

7. Prendre en compte et anticiper suffisamment la dimension linguistique et interculturelle

Ces deux aspects nécessitent une préparation et/ou une sensibilisation des jeunes et des acteurs impliqués en amont du projet et chez chacun des partenaires. Cette préparation est particulièrement importante afin d'éviter que la langue constitue un obstacle à la participation des jeunes, notamment les moins favorisés. La mobilité permet également d'aborder les questions du dialogue interculturel, de la diversité culturelle, de la tolérance, etc.

👉 Voir p. 17



8. Contribuer à développer l'impact de la mobilité des jeunes sur leur employabilité en valorisant les compétences développées par les jeunes dans le cadre des projets

Les compétences acquises par les jeunes dans le cadre de projets de mobilité devraient être davantage valorisées afin, en particulier, que les entreprises mesurent mieux l'impact positif de la mobilité sur leurs parcours, sur la construction de leurs compétences et de leurs connaissances. Ces entreprises devraient être davantage associées aux initiatives de mobilité portées ou soutenues par les territoires.

➤ **Voir p. 18**

9. Développer l'évaluation et le suivi

L'évaluation de l'impact et des résultats de l'action permet d'assurer sa pérennité en participant à son amélioration. Il s'agit également de valoriser cet impact, en particulier chez les jeunes, ce qui contribue également à valoriser la politique européenne et internationale du territoire. Le suivi des jeunes à l'issue de la période de mobilité permet également cette évaluation et la mesure de l'impact au plan individuel : il devrait être développé.

➤ **Voir p. 19**

10. Prendre en compte les spécificités des territoires d'Outre-mer

L'ensemble de ces recommandations s'applique aux territoires d'Outre-mer. Pour autant, la situation particulière de ces territoires implique de prendre en compte spécifiquement les réalités sociales et économiques locales, notamment le niveau élevé de chômage chez les jeunes, ainsi que le besoin accru de formation des acteurs. Il s'agit également de développer une approche par zone géographique des initiatives de ces territoires dans les projets de mobilité.

➤ **Voir p. 20**

Chapitre 1

RECOMMANDATIONS

1.1 Développer une approche transversale

Adopter une approche transversale au sein de la collectivité territoriale est sans nul doute un facteur essentiel à la réussite d'un projet impliquant la mobilité d'un public jeune à l'international.

Cette transversalité est nécessaire au regard de la double thématique « Europe et international » et « Jeunesse » inhérente aux projets de mobilité des jeunes. Dans l'élaboration du projet, il s'agit d'un élément à prendre en considération, notamment en veillant à :

- faire en sorte que chacun des acteurs du projet au sein de la collectivité et de son territoire dispose du même niveau d'information (par exemple, sur les critères formels devant être respectés dans le cadre d'un financement institutionnel ou encore sur les questions législatives relatives à la mobilité des jeunes) ;
- être au fait du partage éventuel de ces compétences chez le partenaire. En effet, le projet pourra ne pas être porté de manière parallèle dans la collectivité partenaire. Identifier les différents interlocuteurs et avoir conscience des réalités de chacun pourra permettre une gestion plus fluide du projet dans sa dimension internationale.

Certaines collectivités territoriales ont intégré cette approche transversale à leur organisation structurelle en positionnant un chargé de mission dédié à la mobilité des jeunes au sein du service chargé de l'international ou des questions européennes. Si cette organisation nécessite que le service concerné ait une taille critique, il en résulte que la compétence « jeunesse » au sein de l'environnement Europe et international est clairement identifiée, à la fois en interne dans la collectivité et en externe pour le public cible.

La question de la transversalité se pose également au niveau du portage politique de la question de la mobilité des jeunes. Afin que cette question puisse s'intégrer pleinement à l'action menée par le territoire, en particulier dans la politique jeunesse du territoire, le portage doit être soit commun, soit parfaitement identifié.

Afin, d'une part, de consolider cette approche transversale et, d'autre part, de faciliter l'organisation de projets de mobilité internationaux, il peut être tout à fait pertinent d'organiser des temps de travail conjoints, réunissant pour chaque partenaire les parties prenantes au projet en amont du projet. Outre la préparation dudit projet, il s'agit ici pour chaque partenaire de prendre connaissance et conscience des réalités de terrain dans l'autre pays.

La nécessaire diversification des profils des jeunes participant aux initiatives de mobilité pose également un enjeu fort en matière de transversalité, notamment avec l'implication des élus et des services porteurs de la composante sociale des compétences de la collectivité territoriale, ou encore de la compétence en matière de développement économique. Il s'agit là d'intégrer non seulement la politique jeunesse et les politiques européennes et internationales, mais également la politique sociale et économique du territoire.

Le partage des connaissances inhérent au travail en transversalité peut également constituer un levier managérial intéressant au plan des ressources humaines, en permettant, par exemple, à des animateurs de jeunesse de faire évoluer leurs compétences vers l'international, ce qui ouvre une perspective intéressante pour ces métiers.

La transversalité peut également avoir vocation à s'étendre à davantage encore de compétences au sein de la collectivité, par exemple, dans le cadre de projets plus techniques, appelant à d'autant plus de vigilance sur le partage des compétences et des informations.



Questionnements potentiels sur l'impact :

- Combien d'agents et d'élus sont impliqués dans le projet de mobilité ?
- Combien d'agents ont connaissance de ce projet de mobilité ?

1.2 Diversifier les publics jeunes

On l'a évoqué en introduction de ce document, la jeunesse est plurielle, dans ses profils, dans ses attentes, dans ses besoins, dans son niveau d'information et d'éducation et son niveau d'insertion socioprofessionnelle, dans sa localisation géographique, en particulier rurale ou urbaine.

L'implication des jeunes dans toute la diversité de ces profils, on l'a vu, est un enjeu essentiel de l'action extérieure des collectivités françaises, en particulier parce qu'il s'agit d'un outil pertinent pour réintégrer des jeunes qui se trouvent dans des parcours de formation chaotiques. Les programmes de financement de la mobilité, ainsi que nombre de collectivités territoriales, affichent des objectifs quantitatifs ambitieux en termes de participation des jeunes à des expériences de mobilité. En parallèle, les programmes en question ont pour objectif une présence accrue des jeunes les moins favorisés dans les actions qu'ils financent. Les collectivités territoriales ont également identifié cet enjeu, mais peinent encore parfois à le mettre en œuvre. L'implication de jeunes qui sont a priori moins informés sur les dispositifs de mobilité et moins enclins spontanément à y participer nécessite un engagement marqué. Il s'agit en effet :

- de renforcer l'accompagnement des jeunes. C'est certainement ce qui constitue, du point de vue du territoire, le frein le plus important. Impliquer des jeunes moins favorisés – des jeunes ayant moins d'opportunités – dans des activités de mobilité nécessite un accompagnement renforcé en termes de temps et de compétences afin de lever les freins psychologiques, familiaux et pratiques chez ces jeunes en difficulté ;
- d'adapter les objectifs et les méthodes du projet de mobilité. Des éléments tels que la durée, les outils pédagogiques, les aspects linguistiques doivent impérativement être adaptés au public ciblé ;
- d'adapter les conditions de cofinancement afin de répondre aux inégalités en termes de ressources financières ;
- de diversifier les partenaires locaux et d'engager des partenariats locaux avec des structures qui accompagnent des jeunes, en particulier ceux qui sont plus en difficulté ;

- de prendre en compte la diversité des attentes des jeunes et de s'y adapter. Il s'agit également de prendre conscience que les jeunes peuvent avoir des formes diverses d'engagement, plus ou moins formel, à plus ou moins court terme dans le cadre d'un projet ;
- d'adapter les modes de communication. Les réseaux sociaux font maintenant partie du mode de vie des jeunes. Il est indispensable d'y avoir recours. Les contacts directs avec les structures de jeunes permettent également de sensibiliser et d'informer les jeunes ;
- d'adopter un mode de fonctionnement transversal (cf. point n° 1).

L'implication accrue de jeunes ayant moins d'opportunités dans les projets de mobilité doit cependant s'accompagner d'une vigilance quant à la nécessité de maintenir une réelle diversité dans les actions : favoriser la participation des jeunes moins favorisés ne doit pas aller à l'encontre de la mixité sociale dans les initiatives de mobilité.

À noter : les collectivités territoriales ont parfois développé un système de bourses permettant d'aider financièrement des jeunes qui ont un projet de mobilité, généralement individuelle. Si ces dispositifs ont leur utilité, ils ne constituent pas nécessairement un encouragement à la mobilité, puisqu'ils ne sont pas « déclencheurs », les jeunes y ayant recours étant déjà porteurs d'un projet.

Références bibliographiques proposées par l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse : *Jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) – Compétences – Mobilité – Employabilité*
<http://www.injep.fr/JAMO-Compétences-Mobilite#jamo>.

Jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) : définition

« Les obstacles ou les difficultés auxquels [les JAMO] peuvent être confrontés sont classés selon les catégories ci-dessous :

- handicap (à savoir les participants ayant des besoins particuliers) : personnes présentant un handicap mental (intellectuel, cognitif ou trouble de l'apprentissage), physique, sensoriel ou autre ;
- difficultés éducatives : jeunes présentant des difficultés d'apprentissage, jeunes en décrochage scolaire, personnes peu qualifiées, jeunes ayant de mauvais résultats scolaires ;
- obstacles économiques : personnes ayant un niveau de vie bas, de faibles revenus ou tributaires de l'aide sociale, jeunes chômeurs de longue durée ou en situation de pauvreté, personnes sans abri, endettées ou ayant des problèmes financiers ;
- différences culturelles : immigrants, réfugiés ou descendants de familles d'immigrants ou de réfugiés, personnes appartenant à une minorité nationale ou ethnique, personnes présentant des difficultés d'adaptation linguistique ou d'inclusion culturelle ;
- problèmes de santé : personnes souffrant de problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques ;
- obstacles sociaux : personnes confrontées à des discriminations en raison du genre, de l'âge, de l'appartenance ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle, d'un handicap, etc., personnes ayant des aptitudes sociales limitées ou des comportements antisociaux ou risqués, personnes en situation précaire, (anciens) délinquants, (anciens) toxicomanes ou alcooliques, jeunes parents et/ou parents célibataires, orphelins ;
- obstacles géographiques : personnes vivant dans des zones reculées ou rurales, personnes vivant sur de petites îles ou dans des régions périphériques, personnes venant de zones urbaines défavorisées, personnes venant de régions ayant moins de services (transport public limité, peu d'infrastructures). »

Source : Extrait du guide du programme Erasmus+

Questionnements potentiels sur l'impact :

- Combien de jeunes participant à l'initiative de mobilité sont en formation (par rapport à la population du territoire) ?
- Combien de jeunes sont en situation d'emploi (par rapport à la population du territoire) ?
- Quelle est la part de filles et de garçons ?

1.3 Favoriser la participation active des jeunes, renforcer les apports en termes de citoyenneté

La participation active des jeunes à la définition, à la réalisation et au suivi des projets impliquant des jeunes devrait être davantage recherchée.

En effet, trop souvent, le projet est conçu par la collectivité, puis les jeunes sont recrutés, directement ou via les partenaires locaux.

Or, intégrer une démarche participative avec les jeunes, et ce, à toutes les étapes du projet permet :

- d'intégrer les jeunes à une démarche projet et donc de leur faire prendre conscience de ce que celle-ci implique, par exemple, en termes de définition des objectifs, des méthodes, des moyens, etc. En soi, participer à l'élaboration du projet, dans le cadre d'un accompagnement compétent, c'est apprendre à élaborer un projet. En cela, la participation active des jeunes à la conception et à la réalisation du projet de mobilité permet d'en catalyser les apprentissages ;
- de prendre conscience des obstacles, des contraintes et des contretemps qui peuvent émerger lors de l'élaboration du projet. Ces éléments sont fréquemment perçus comme des freins au projet. Or, encore une fois, avec un accompagnement, ces éléments peuvent également constituer des apprentissages particulièrement utiles, notamment pour des jeunes participant pour la première fois à un projet de ce type ;

- de faire émerger un projet à partir des attentes et des échanges des jeunes et donc d'élaborer un projet qui leur correspond et prend en compte la réalité locale du territoire et de ses jeunes ;
- de favoriser l'appropriation de l'initiative par les jeunes et donc leur implication dans sa réalisation ;
- de développer l'expression de la citoyenneté auprès des jeunes en les familiarisant aux processus de décision autour de projets collectifs. Il s'agit ici d'un apprentissage particulièrement important alors même que cette expression citoyenne, notamment à travers le vote, tend à décliner chez les jeunes et qu'au contraire les communautarismes sont de plus en plus présents chez eux.

Il existe un certain nombre d'outils pédagogiques et méthodologiques qui permettent de mieux prendre en compte les jeunes, leurs attentes, leurs objectifs dans l'élaboration du projet, au nombre desquels la *Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale* du Conseil de l'Europe et son Manuel⁵. Les associations d'éducation populaire disposent elles aussi fréquemment de tels outils pédagogiques. Plus simplement, les compétences permettant de favoriser la participation dans la conduite de projets peuvent tout à fait être disponibles au sein même de la collectivité dans le service jeunesse, dans les services compétents en matière de citoyenneté, etc., ce qui, là encore, montre la pertinence d'adopter une démarche transversale dans l'élaboration du projet.



Questionnements potentiels sur l'impact :

- Le conseil municipal d'enfants/de jeunes a-t-il été impliqué dans la préparation du projet de mobilité ?
- Les associations de jeunes ont-elles été impliquées ou associées à l'initiative ?
- Les participants ont-ils été associés aux décisions relatives au projet ? Lesquelles ?

1.4 Sécuriser la relation avec le partenaire, acter la jeunesse comme priorité

Inscrire, communément avec le partenaire, la jeunesse comme priorité du partenariat ou du jumelage permet d'acter le caractère essentiel de cette dimension dans les valeurs et les initiatives portées par les partenaires. Cela peut également constituer un moyen efficace de réactualiser un jumelage qui nécessiterait une redéfinition de ses objectifs.

Au plan européen, il peut être pertinent et efficace de prévoir, en outre, des temps d'échanges communs permettant d'aborder l'ensemble du contexte dans lequel se place la question de la jeunesse dans chacun des territoires, en posant des éléments tels que les priorités de chacun, les différents acteurs impliqués dans la politique concernant la jeunesse, l'Europe et/ou l'international, les enjeux de celles-ci au regard des particularités du territoire...

Trop souvent encore, les partenaires, bien qu'impliqués ensemble dans de nombreux projets, méconnaissent la réalité de l'action publique locale de chacun. Intégrer la jeunesse comme priorité du partenariat peut également constituer une opportunité pour échanger sur les pratiques et les expériences de chacun dans ce domaine et contribuer ainsi à leur amélioration. Les questionnements relatifs à la jeunesse peuvent effectivement être partagés par les partenaires, l'action extérieure des collectivités territoriales permettant ainsi d'élaborer des réponses sur la base de ces échanges.

La réalisation et la mise en œuvre concrète d'un projet de mobilité impliquant des jeunes avec le partenaire nécessite en amont de celui-ci de s'assurer de la communauté des attentes de chacun des partenaires, de confirmer que les objectifs de chacun sont sinon partagés, au moins compatibles, que les modalités de réalisation du projet et l'implication de chacun dans celui-ci sont bien connues, que les aspects pratiques, notamment financiers ont bien été clarifiés.

Toutes ces clarifications nécessitent d'avoir mis en place une coopération efficace avec le partenaire en amont, ce qui est

5 - Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale du Conseil de l'Europe : www.coe.int/t/dg4/youth/Coe_youth/Youth_Participation_Charter_fr.asp

plus aisé lorsque le caractère prioritaire de la jeunesse dans le cadre du partenariat est posé.

Réciproquement, le fait de sécuriser la relation avec le partenaire en validant l'ensemble de ces dispositions, a également un impact positif sur le partenariat en le renforçant, en l'enrichissant et en l'approfondissant.

Les partenariats entre collectivités territoriales devraient également constituer le cadre pour une co-construction des projets entre les partenaires, nécessaires à la mise en place d'initiatives répondant aux objectifs et au public de chacun. De même, inscrire les actions dans le principe de réciprocité des initiatives permet, d'une part, aux jeunes Français et aux jeunes des pays partenaires de partager une expérience de mobilité et, d'autre part, à l'ensemble des partenaires de partager également l'impact sur le territoire et sur les acteurs.

Enfin, de la qualité des relations établies entre les partenaires dépend la pérennité des actions mises en œuvre, pérennité nécessaire à leur impact à long terme sur les jeunes et sur les territoires.



Questionnements potentiels sur l'impact :

- Quel est le niveau de connaissance des acteurs impliqués sur la compétence « jeunesse » du/des partenaires ?

1.5 Veiller aux dispositions légales

Les contraintes légales liées à la mobilité des jeunes en Europe et à l'international sont principalement de trois ordres :

- la législation en matière de protection des mineurs français ;
- la question de la responsabilité ;
- la législation relative aux visas.

L'OFAJ a, par exemple, établi une comparaison entre la question de la responsabilité civile⁶ et celle de la protection des mineurs⁷ entre la France et l'Allemagne. À défaut d'être transférable, cet exemple impliquant deux pays voisins montre les différences importantes qui peuvent exister entre les législations des partenaires. Ces différences peuvent avoir des conséquences importantes sur la mise en place du projet de mobilité. Il est donc nécessaire d'en prendre conscience et connaissance au cours de la préparation du projet.

Dans la pratique :

- le cas échéant, prendre connaissance de la législation en matière de protection des mineurs et prendre contact avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du département où se trouve la collectivité territoriale ou son siège. Il s'agira de faire le point sur les contraintes qui peuvent être liées à l'organisation du projet, en termes d'encadrement, en particulier. En principe, cela vaut également pour les projets réalisés dans le cadre des jumelages ;
- veiller absolument à informer les partenaires des contraintes qu'impose éventuellement la législation française et ce, en amont du projet afin d'éviter tout malentendu sur place (malentendus fréquemment amplifiés par les difficultés d'ordre linguistique) ;
- prendre contact avec les assurances pour s'assurer de la bonne couverture des risques encourus ;
- anticiper les situations potentiellement difficiles (personnes à contacter en cas d'urgence, personnes-ressources sur place, etc.) ;
- dans le cas des mobilités à l'international, prendre les informations nécessaires auprès du ministère des Affaires étrangères et du Développement international sur le site Conseil aux voyageurs (www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs) ;

6 - Aspects juridiques des rencontres de jeunes franco-allemandes – La responsabilité en France et en Allemagne : www.ofaj.org/sites/default/files/Notice_I_La_responsabilite.pdf.

7 - Aspects juridiques des rencontres de jeunes franco-allemandes – La protection des mineurs en France et en Allemagne : www.ofaj.org/sites/default/files/Notice_II_La_protection_des_mineurs.pdf.

- veiller à ce que les jeunes soient conscients des risques éventuellement encourus et sachent éventuellement les prévenir et les gérer (prévoir la formation nécessaire, en lien avec la structure *ad hoc*, telles que France Volontaires : www.france-volontaires.org/-Securite-du-volontaire-) ;
- anticiper le plus possible les formalités de demande de visa, les vérifier auprès de l'ambassade concernée et budgéter leur coût.

Il peut ainsi être utile d'inviter le partenaire, avant que soient organisées les modalités du voyage, à prendre contact avec les organisations consulaires françaises, pour les visas d'entrée sur le territoire français. Il peut être éventuellement utile de solliciter l'institution qui cofinance le projet (par exemple, agences Erasmus+) afin qu'elle produise un courrier de soutien. Cette demande doit également être anticipée le plus possible.

1.6 Mobiliser, impliquer, soutenir les partenaires locaux

La collectivité territoriale ne met pas nécessairement en œuvre les projets de mobilité seule et elle est fréquemment amenée à associer des partenaires variés sur son territoire ou au plan national dans ces initiatives. Ces partenaires peuvent être de types différents. Il peut s'agir d'associations locales ou nationales de jeunesse, culturelles ou sportives, d'établissements scolaires ou de formation, d'universités, de missions locales, etc.

Pour l'heure, peu d'entreprises, notamment les petites et moyennes industries (PMI) et les petites et moyennes entreprises (PME), sont investies aux côtés des collectivités territoriales pour favoriser ou mettre en œuvre la mobilité des jeunes : cet axe de coopération devrait être prioritaire. L'implication des agences régionales de développement économique pourrait être un levier d'action pertinent.

Cette approche multiacteur, portée par le deuxième engagement⁸ du document d'orientation *L'action extérieure de la France pour la jeunesse*, devrait être développée – sans pour autant supplanter les initiatives portées par les collectivités territoriales en régie :

- cela contribue à nourrir le partenariat en y associant de nouvelles structures et leurs acteurs : les agents, les responsables associatifs, les enseignants, impliqués dans le projet aux côtés des jeunes bénéficiant également de cette ouverture européenne et internationale ;
- les jeunes sont ainsi impliqués à travers divers profils, ce qui peut notamment contribuer à faciliter l'identification des participants aux initiatives. La diversité des structures actives aux côtés de la collectivité dans le domaine de la mobilité des jeunes permet en particulier de les associer dans leur parcours d'éducation et de formation, à travers une activité de loisirs ou d'engagement personnel, ou bien encore dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle, ce qui constitue un levier de mobilisation à leur égard ;
- il est ainsi possible, le cas échéant, de mettre à profit des compétences particulières présentes chez ces partenaires locaux, tout en valorisant ces partenaires. C'est ainsi notamment le cas lorsqu'une petite commune fait appel à une association locale active auprès des jeunes pour contribuer à la mise en œuvre d'une initiative de mobilité ;
- les collectivités territoriales contribuent ainsi à diffuser et à valoriser, sur leur territoire, une culture de la mobilité.

Les territoires déclinent en outre différentes approches avec ces acteurs variés en soutenant des projets initiés par les structures du territoire, en les associant aux projets qu'ils portent en régie ou en les encourageant à développer des initiatives dans ce domaine. La diversité de ces approches devrait être conservée en accord avec la politique de la collectivité et la priorité donnée à ces publics afin de mobiliser au mieux les leviers d'action.

Les réseaux de collectivités territoriales, en contribuant à la mise en commun des initiatives, aux échanges entre territoires, en diffusant et en valorisant les informations nécessaires à la mise en œuvre et au financement des projets, sont également des acteurs à mobiliser et à soutenir.

Le plan « Priorité jeunesse » du Gouvernement, adopté à l'occasion du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013,

8 - « [La France] encouragera les collectivités territoriales françaises, acteurs de terrain essentiels, à accroître leurs actions en faveur de la jeunesse. Les collectivités territoriales disposent d'une expertise et d'une expérience de projets concrets, particulièrement en Afrique. Leurs compétences dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi, du sport et de la culture (tant auprès des jeunes en France que des jeunes étrangers dans le cadre des coopérations décentralisées) seront pleinement mobilisées pour l'accompagnement d'une politique publique de soutien à la jeunesse. »

intègre d'ailleurs cette approche multiacteur dans son chantier consacré à la mobilité européenne et internationale en portant création d'un Comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes regroupant les ministères concernés, les collectivités locales, les programmes de mobilité, les associations et des représentants d'organisations de jeunes et de jeunesse. Il a pour objectif de favoriser une meilleure connaissance de la demande et de l'offre de mobilité sur le territoire, l'information et la communication, la mise en réseau des acteurs et les synergies entre ceux-ci, la valorisation des actions, etc. Ce Comité permanent est décliné en comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes depuis la publication de la circulaire interministérielle du 23 février 2015.

La jeunesse étant une priorité nationale, l'approche multiacteur pourrait aussi se décliner sur la base d'objectifs communs, dans une démarche multifinancier au niveau national entre ministères, fondations et organismes de développement, par la création d'un fonds d'intervention mutualisé pour la mobilité des jeunes.



Questionnements potentiels sur l'impact :

- Combien d'organisations porteuses d'initiatives de mobilité sont soutenues par la collectivité ?
- Combien d'organisations sont partenaires des initiatives portées par la collectivité ?
- Combien d'organisations du territoire sont impliquées dans des projets de mobilité en direction des jeunes en dehors d'un soutien de la collectivité ?

1.7 Prendre en compte et anticiper suffisamment la dimension linguistique et interculturelle

La mobilité des jeunes constitue clairement un levier en faveur de l'apprentissage du français et donc de la francophonie et, réciproquement, de l'apprentissage d'autres langues. Les

programmes d'échange ou de parrainage sous forme de bourses, de stages culturels à l'étranger ou de partenariats « eTandem » peuvent être un facteur de sensibilisation et de motivation des jeunes à la promotion de leur propre langue et de leur culture⁹.

Pour autant, afin que l'expérience de mobilité puisse être la plus intéressante possible pour les jeunes du point de vue linguistique, il convient d'accompagner au mieux cette mobilité, en amont et pendant l'expérience.

En effet, si l'apprentissage de la langue et les apprentissages interculturels constituent fréquemment l'un des objectifs des actions de mobilité, la question de la langue et des enjeux interculturels peut se révéler être un obstacle à la bonne conduite du projet de mobilité si ceux-ci ne sont pas anticipés, tant du point de vue des acteurs de la collectivité territoriale que de celui des jeunes.

Encore une fois, la préparation de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet représente un point essentiel, notamment dans l'optique de l'implication de jeunes moins favorisés, afin que la question de la langue soit le moins possible perçue comme un obstacle à la mobilité.

La question de l'échange interculturel pourrait également être davantage thématisée dans l'ensemble des initiatives de mobilité. En effet, la rencontre avec une autre culture, lorsque celle-ci est accompagnée de manière pédagogique, offre une opportunité pour les jeunes de commencer ou de poursuivre une réflexion sur leur propre identité culturelle, quelle qu'elle soit. Dans les projets impliquant des groupes de jeunes, il s'agit ainsi d'aborder concrètement des thématiques telles que le dialogue et la diversité interculturels, l'intégration, la tolérance, etc. alors même que ces questions sont particulièrement prégnantes dans le contexte actuel de montée des communautarismes et de progression des replis sur soi.

La question de la langue est également au cœur de la préparation des initiatives mises en œuvre dans le cadre des partenariats. Lorsqu'il s'agit de projets impliquant des jeunes, la difficulté peut résider dans le fait que si les acteurs chargés du partenariat dans la collectivité territoriale disposent de compétences linguistiques suffisantes, c'est parfois moins le cas pour le porteur

9 - L'Organisation internationale de la Francophonie a mis en place un volontariat international de la Francophonie : www.francophonie.org/Qu-est-ce-que-le-Volontariat.html.

de la compétence « jeunesse ». Dans un tel contexte, la formation linguistique peut être à la fois un moyen de contribuer à la réussite du projet, tout comme un de ses bénéficiaires, à savoir la montée en compétences des acteurs du projet et la diffusion d'une ouverture à l'international au sein de la collectivité.

S'agissant des jeunes eux-mêmes, une sensibilisation linguistique en amont d'une mobilité dans un pays non francophone est indispensable si l'on souhaite éviter que le niveau linguistique ne constitue un prérequis à leur participation. À côté des cours de langues privés ou publics, des promoteurs de la mobilité des jeunes, tels que l'OFAJ¹⁰ ou ERASMUS+¹¹, ont développé des outils allant dans ce sens.

Les actions de mobilité peuvent également constituer un outil de valorisation des langues maternelles des jeunes issus de l'immigration.



Questionnements potentiels sur l'impact :

- Quel est le niveau de langues des acteurs impliqués dans l'action ?
- Quelles dispositions ont été prises en direction des jeunes au plan linguistique (cours, sensibilisation, documentation...) ?

1.8 Contribuer à développer l'impact de la mobilité des jeunes sur leur employabilité

Le développement de l'impact de la mobilité des jeunes sur leur employabilité passe par la valorisation des compétences qu'ils développent dans le cadre des projets.

Il est communément identifié que les jeunes qui participent à des initiatives de mobilité européenne ou internationales acquièrent des compétences liées directement à cette mobilité, telles que les compétences linguistiques ou les compétences interculturelles (ouverture d'esprit, tolérance, empathie...). Si ces compétences participent au développement personnel des jeunes et à leur capacité à participer à une société plus ouverte, elles ne sont pas nécessairement valorisables intrinsèquement dans tous les domaines professionnels. Ainsi, le monde de l'entreprise, tout comme les jeunes eux-mêmes parfois, peinent encore à identifier d'autres axes de compétences pouvant être plus largement valorisés. En effet, si les compétences linguistiques et interculturelles sont des éléments majeurs dans le parcours d'un jeune, elles sont principalement « valorisables » auprès d'un employeur qui évolue dans un milieu lui-même international.

Une étude réalisée par l'Agence finlandaise du programme Erasmus+¹² identifie trois autres axes de compétences, qui apparaissent comme plus transversaux :

- la productivité, entendue comme l'efficacité, les capacités d'analyse, la capacité à résoudre des problèmes ;
- la résilience, entendue ici comme la capacité d'adaptation liée à la persévérance ;
- la curiosité, impliquant la tolérance, l'intérêt pour de nouvelles questions et la capacité à travailler en coopération et en réseau.

Ces compétences vont donc bien au-delà de celles communément identifiées comme étant acquises dans le cadre d'une expérience de mobilité et surtout elles sont porteuses d'intérêt pour tout type d'entreprise.

D'une manière générale, les territoires investis dans des projets de mobilité impliquant des jeunes devraient mieux valoriser les compétences acquises par les jeunes au travers de ces expériences, les territoires mettant fréquemment et plus clairement en avant l'impact de l'action sur le partenariat.

Il s'agit ici de mettre davantage en exergue la portée pédagogique des initiatives menées, d'une part, en communiquant

10 - La préparation linguistique et interculturelle de l'échange (le document s'adresse à des débutants en allemand, mais est aisément transférable à une autre langue) : www.ofaj.org/paed/langue/downloadlangue/Preparation_de_lechange.pdf.

11 - Soutien linguistique en ligne d'Erasmus+ : <http://erasmusplusols.eu/fr/> (allemand, anglais, espagnol, français, italien, néerlandais). Erasmus+ soutient également les cours pour les langues qui ne sont pas couvertes par cette plateforme d'apprentissage en ligne.

12 - Faktaa – Facts and Figures 1.2014: Hidden Competences : www.cimo.fi/instancedata/prime_product_julkaisu/cimo/embeds/cimowwwstructure/32427_Faktaa_1_2014_Hidden_Competences.pdf.

directement auprès des jeunes sur celle-ci et, d'autre part, dans leur communication plus générale autour de leur politique européenne et internationale. Cela aurait pour conséquence directe de créditer d'un intérêt supplémentaire la politique européenne et internationale de la collectivité territoriale et de manière plus indirecte de diffuser auprès des employeurs potentiels la pertinence de ces expériences vécues par les jeunes dans une perspective d'emploi. Les collectivités territoriales ont la capacité de faire évoluer à l'échelle de leur territoire la culture de la mobilité.

Les collectivités territoriales pourraient en outre s'engager dans une démarche de certification en délivrant, par exemple, aux jeunes des attestations à l'issue des projets (ou en utilisant si possible le *Youthpass*, l'outil de reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel acquis par les participants aux différentes activités dans le cadre du volet Jeunesse du programme Erasmus+).

Les expériences de mobilité individuelle, telles que celles développées dans le cadre du volontariat, quelle qu'en soit la forme (VSI, SVE, service civique à dimension internationale, VIE, VIA¹³...), ont un impact fort sur l'acquisition de compétences par les jeunes qui y participent grâce à la durée plus longue de la période de mobilité et parce qu'elles impliquent des activités concrètes et le plus souvent réalisées dans un cadre autonome.

La mobilité dans le cadre du volontariat constitue donc un outil permettant de contribuer à développer les compétences des jeunes et donc d'améliorer leur insertion professionnelle. De plus, mise en œuvre avec un accompagnement adapté, elle constitue une piste d'action intéressante pour accroître la diversité sociale des jeunes participant à une expérience de mobilité.

Par ailleurs, ces expériences permettent aux jeunes de constituer des réseaux, de partager leur expérience individuelle, que ce soit lors des mobilités de groupe avec les jeunes des pays partenaires ou bien avec les jeunes Français ou dans le cadre des mobilités individuelles. Les collectivités territoriales pourraient donc accompagner et soutenir cette mise en réseau, en organisant, par exemple, des échanges entre anciens

bénéficiaires de leurs actions de mobilité. Cela leur permettrait, en outre, de capitaliser les expériences réalisées.

Dans la dimension prospective des projets de mobilité, l'implication des entreprises devrait également être favorisée afin, notamment, qu'elles puissent mieux en comprendre les principes et les enjeux. En percevant de façon plus précise ce qu'implique concrètement une expérience de mobilité, les entreprises devraient ainsi mieux appréhender leur impact pour les jeunes. Il s'agirait ainsi de faire évoluer l'image des périodes de mobilité vécues par les jeunes, en particulier dans le cadre d'un volontariat, et de mieux valoriser les compétences acquises dans ce cadre. En effet, si la mobilité dans le cadre de la formation est dorénavant perçue de manière largement positive, et donc valorisée pour l'insertion professionnelle des jeunes, la notion de volontariat, sans doute encore trop récente dans la culture française, est encore méconnue, et ce, d'autant plus dans sa dimension internationale. La mobilité des apprentis, soutenue par le volet Éducation et formation d'Erasmus+ et par les régions, constitue également un levier de sensibilisation et de mobilisation des entreprises pour la question de la mobilité des jeunes.

1.9 Développer l'évaluation et le suivi

À l'issue du projet, il s'agit de poursuivre les travaux autour de trois axes :

- évaluation du projet ;
- capitalisation et valorisation de l'action ;
- suivi, en particulier des jeunes bénéficiaires de l'initiative.

Ces étapes permettent en effet de valider la pertinence de l'initiative, des moyens et des méthodes utilisés en fonction des objectifs identifiés en amont du projet. La démarche d'évaluation devrait être intégrée dès le début du projet à sa planification, notamment par la définition de critères simples et objectifs. L'évaluation devrait être réalisée conjointement avec le/les partenaires et balayer le plus largement possible les éléments de l'initiative en allant, par exemple, au-delà du questionnaire de satisfaction usuellement complété par les jeunes qui participent au projet.

13- VSI : volontariat de solidarité internationale, SVE : service volontaire européen, VIE : volontariat international en entreprise, VIA : volontariat international en administration.

Si la mise en place d'une démarche d'évaluation semble un investissement en temps significatif, elle permet à moyen terme de gagner en efficacité dans la poursuite du projet en permettant d'identifier les freins à l'organisation et de les dépasser. L'évaluation participe en outre d'une approche qualité dans les politiques publiques.

Les résultats de l'évaluation ont aussi pour objet de capitaliser les résultats obtenus afin de les inscrire, d'une part, dans la logique de l'action extérieure des collectivités territoriales en matière de jeunesse et, d'autre part, dans la perspective d'inscription des actions dans la durée. Cette pérennisation des actions dans le cadre des partenariats est une spécificité des collectivités territoriales par rapport à d'autres acteurs de la coopération européenne et internationale, puisque leurs initiatives s'insèrent en général dans le cadre d'un partenariat – ou d'un jumelage – acté dans la durée, posant ainsi un contexte pérenne à leurs actions, quand les organisations non gouvernementales (ONG) identifient plus fréquemment un partenaire pour un projet particulier.

Le suivi à moyen terme des jeunes ayant bénéficié d'une mobilité avec l'aide de la collectivité devrait également être favorisé. Il permettrait d'avoir une perception plus concrète de l'impact de la mobilité sur les parcours individuels des jeunes. S'il est acquis que l'engagement des jeunes dans des projets se fait fréquemment dans le cadre d'une initiative ponctuelle, avoir une vision de leur devenir après leur mobilité permet de mesurer si celle-ci a contribué à faire évoluer leur parcours de formation, leur orientation professionnelle, etc. Ce suivi permet en outre de valoriser plus durablement auprès de ces jeunes l'action de la collectivité territoriale. Il pourrait, par exemple, être réalisé au moyen des réseaux sociaux.

En outre, les jeunes ont besoin, à l'issue d'une période de mobilité à moyen ou à long terme d'un accompagnement afin de faciliter la poursuite de leur parcours, quel qu'il soit, de faire le point sur les acquis dont ils ont bénéficiés du fait de la mobilité et de faciliter leur réintégration dans un quotidien provisoirement mis entre parenthèses. Cet accompagnement devrait être développé.

Évaluer permet également de dégager les points de réussite de l'initiative afin de les valoriser et de les rendre visibles, notamment auprès des citoyens, et de contribuer ainsi à donner une

image positive de l'action européenne et internationale de la collectivité territoriale dans son territoire.

1.10 Prendre en compte les spécificités des territoires d'Outre-mer

Si l'ensemble des recommandations formulées précédemment vaut également pour les territoires d'Outre-mer, ces territoires, dans leur diversité, possèdent des spécificités et des difficultés qui nécessitent de porter une attention particulière à certains aspects. En effet, les jeunes ultramarins accèdent moins que les jeunes métropolitains aux dispositifs de mobilité. Il convient ainsi de veiller à :

- **adapter les initiatives à la réalité sociale et économique locale**

Le taux de chômage des moins de 25 ans est particulièrement élevé en Outre-mer, concernant plus d'un jeune sur deux. Il pose ainsi de manière encore plus prégnante pour ces territoires la nécessité, d'une part, d'utiliser la mobilité comme outil permettant de favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes et, d'autre part, d'adapter les initiatives à leur profil (cf. recommandation n° 2, p. 12) ;

- **répondre aux besoins de formation des acteurs**

Par ailleurs, la nécessité de former, de mobiliser et d'informer les acteurs locaux sur les enjeux et les outils de la mobilité des jeunes est encore plus forte dans ces espaces. Les collectivités territoriales pourraient accentuer ou développer leur capacité d'action à ce niveau afin de susciter d'avantage d'initiatives et de développer sur leur territoire la culture de la mobilité ;

- **développer les actions au sein de la zone géographique**

La discontinuité territoriale constitue un frein à la participation des jeunes ultramarins aux dispositifs de mobilité, notamment européenne. Encourager celle-ci nécessite la mobilisation de financements supplémentaires. Cependant, la situation des territoires ultramarins favorise la mise en place de partenariats au sein de chacune des zones géographiques concernées (Pacifique, océan Indien, Antilles-Guyane) autour de dynamiques et de thématiques spécifiques. Cette approche permet, en outre, de répondre aux difficultés liées à l'éloignement de la zone européenne et donc aux coûts élevés des mobilités en provenance et à destination de l'Europe.

Chapitre 2

EXEMPLES DE PROJETS

Ces exemples des coopérations décentralisées portent sur la mobilité internationale et européenne des jeunes

Exemple 1

Mobilité des jeunes demandeurs d'emploi et des jeunes en stage professionnel (conseil régional de Basse-Normandie et province de Québec [Canada])

➤ **Voir p. 22**

Exemple 2

Programme « Jeune ambassadeur Nantes-Sarrebruck » (Nantes et Sarrebruck [Allemagne])

➤ **Voir p. 23**

Exemple 3

Échanges sur la formation professionnelle : assemblage d'ordinateurs et formation à la photographie et aux supports multimédias (communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et ville de Porto-Novo [Bénin])

➤ **Voir p. 24**

Exemple 4

Mobilité des stagiaires en formation professionnelle dans le cadre du programme MOBIL'Hanoï (conseil régional d'Île-de-France et ville de Hanoï [Vietnam])

➤ **Voir p. 25**

Exemple 5

Engagement d'un volontaire international en appui des programmes de coopération décentralisée (conseil régional du Centre-Val de Loire et province du Hunan [Chine])

➤ **Voir p. 26**

Exemple 6

Mobilité internationale des jeunes dans le cadre de leur formation professionnelle ou en tant que volontaire de service civique (conseil régional de Bourgogne et province du Cap-Occidental [Afrique du Sud])

➤ **Voir p. 27**

Exemple 7

Handi-CAP sur le sport, projet d'échange de jeunes entre la ville de Nanterre et celle de Pesaro (Italie) (ville de Nanterre et ville de Pesaro [Italie])

➤ **Voir p. 28**

Exemple 8

Projet COPRA : accueil et envoi de volontaires internationaux dans le cadre de coopérations décentralisées (collectivités franc-comtoises et collectivités burkinabées qui entretiennent des coopérations décentralisées, projet mené par le CERCOOP Franche-Comté)

➤ **Voir p. 29**

Exemple 9

Partenariat Eurodyssée, une plateforme de mobilité des apprentis (conseil régional Rhône-Alpes et ses collectivités partenaires dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée)

➤ **Voir p. 30**

Exemple 10

Chantier international solidaire et d'insertion à Madagascar de la mission locale de Vichy (conseil régional d'Auvergne et région du Vakinankaratra [Madagascar])

➤ **Voir p. 31**

Exemple 1

MOBILITÉ DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES JEUNES EN STAGE PROFESSIONNEL

Collectivités partenaires : conseil régional de Basse-Normandie et province de Québec (Canada)
Année de signature de la convention : 2013

La région Basse-Normandie a répondu à l'engouement fort des jeunes de cette région pour des projets de mobilité au Canada. Dans le cadre de sa politique internationale vers ce pays, la région a donc formalisé un partenariat avec l'OFQJ pour soutenir la mobilité des jeunes de son territoire vers le Québec. Dans le cadre de leur partenariat, la région Basse-Normandie et l'OFQJ ont convenu, pour l'année 2013, d'accompagner et de cofinancer la mobilité professionnelle de :

- 2 demandeurs d'emploi sans ressources, âgés de 18 à 35 ans, et de 5 demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi, âgés de 18 à 35 ans, par l'accès aux dispositifs de mobilité pour l'insertion professionnelle au Québec de l'OFQJ (stage de douze semaines) ;
- 15 jeunes, professionnels ou étudiants, qui participent à des délégations thématiques ou effectuent une poursuite d'étude au Québec.

Ce projet est aussi financé par le Fonds social européen (FSE).

Impacts positifs :

- les bénéficiaires sont aussi des jeunes Français et le projet s'inscrit dans le cadre d'une coopération décentralisée déjà existante ;
- la mixité sociale est respectée ;
- le programme concerne à la fois des volontaires internationaux et l'insertion professionnelle.

Plus d'informations sur :

- le site de la CNCD ;
- le site de l'OFQJ.

Témoignage :

Mission locale de l'Aigle Mortagne-au-Perche :

« Depuis 2011, la mission locale propose un accompagnement complet visant à préparer et à réaliser des stages de perfectionnement au Québec. Tous les jeunes, quels que soient leur domaine et leur parcours professionnel, peuvent envisager un projet de mobilité internationale. Depuis 2011, ce sont donc plus de 40 jeunes qui ont pu réaliser ce type d'expérience. Pour cela, la mission locale a tissé des liens au Québec avec trois carrefours jeunesse-emploi afin que les jeunes soient accueillis et soutenus tout au long de leur séjour. La mission locale dispose également de relations avec des entreprises qu'elle est allée rencontrer ou qui sont démarchées avec les jeunes depuis la France. En France, la mission locale collabore de façon étroite avec l'OFQJ et a acquis une expertise quant aux différentes démarches administratives, logistiques et financières à effectuer (obtention du permis de travail, sécurité sociale, etc.). Depuis 2013, les jeunes accompagnés par la mission locale peuvent bénéficier du soutien du conseil régional de Basse-Normandie via des bourses individuelles pour trois mois de stage et/ou des tarifs réduits sur leur billet d'avion. Depuis 2014, le conseil régional soutient le séjour d'un collectif de 4 jeunes partis découvrir le monde du travail québécois. »

Exemple 2

PROGRAMME « JEUNE AMBASSADEUR NANTES-SARREBRUCK »

Collectivités partenaires : ville de Nantes et Université de la Sarre (Allemagne)

Année de signature de la convention : 2008, les deux villes sont jumelées depuis 1965

Tous les ans depuis 2008, un jeune Allemand fait découvrir aux Nantais la ville de Sarrebruck et, dans le même temps, un jeune Nantais part en Allemagne, à Sarrebruck, représenter Nantes. Ce sont de « jeunes ambassadeurs ».

Le programme contribue à vitaliser le jumelage à travers la mise en place d'échanges culturels, artistiques, sportifs et professionnels entre les jeunes des deux villes partenaires. Une attention particulière est portée à l'implication et à la sensibilisation de jeunes ayant peu d'expérience à l'international. Chaque année, de nouveaux projets sont réalisés avec l'appui des « jeunes ambassadeurs », comme le « 24H Marathon Photo », avec l'association Éducation visuelle (EV), l'échange entre jeunes *beat-boxeurs*, ou encore le voyage à Sarrebruck de jeunes groupes de musique amateur lors du festival « Rockwiese ».

Le programme « Jeune ambassadeur » a été imaginé par des jeunes du Conseil nantais de la jeunesse (CNJ) et mis en place par la ville de Nantes (direction de l'attractivité internationale et direction de la vie associative-jeunesse), le Centre culturel franco-allemand (CCFA) et l'Université de la Sarre. Il est cofinancé par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) dans le cadre du dispositif « Travailler chez le partenaire ».

Impacts positifs :

- le programme s'inscrit dans le cadre d'une coopération franco-allemande et d'une dynamique d'ouverture à l'Europe. Grâce à l'existence d'un jumelage tripartite entre Nantes, Sarrebruck et Tbilissi (en Géorgie), il favorise les échanges multilatéraux ;
- l'implication des jeunes ambassadeurs encourage l'ouverture et l'implication de nombreux jeunes ayant peu ou pas d'expérience à l'international.

Plus d'informations sur :

- le site du CCFA de Nantes.

Témoignage :

Raphael Brüne, jeune ambassadeur de Sarrebruck à Nantes :

« Jeune ambassadeur – un titre un peu prétentieux qui pourtant fait sourire l'interlocuteur lorsque je me présente en soirée à Nantes... Mais qui suis-je et quelles sont mes tâches ? Je suis allemand et originaire de Sarrebruck, une ville de 170 000 habitants, qui a pour point commun avec Nantes son histoire industrielle. L'amitié entre ces deux villes les a amenées à créer chacune une mission d'ambassadeur : j'ai donc eu la chance de décrocher ce rôle pour un an ! Me voilà donc à Nantes pour faire découvrir Sarrebruck ! J'anime un bureau de stages et je réalise des interventions scolaires et universitaires. Ma mission consiste à promouvoir l'idée européenne et la mobilité des jeunes à travers des projets que j'accompagne. J'aide les jeunes Nantais dans le montage de leurs projets, comme le cyclisme urbain ou des échanges entre élèves en formation professionnelle. Chaque fois, le lien entre nos deux villes doit être fait : j'ai un rôle d'intermédiaire, de médiateur. Pour moi, le jumelage, ces échanges intenses à l'échelle associative, sont un tremplin pour la cause européenne. »

Exemple 3

ÉCHANGES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ASSEMBLAGE D'ORDINATEURS ET FORMATION À LA PHOTOGRAPHIE ET AUX SUPPORTS MULTIMÉDIAS

Collectivités partenaires : communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et ville de Porto-Novo (Bénin)

Année de signature de la convention : 2009 (informatique) et 2012 (multimédia)

Associations partenaires : Incite Formation Éragny-sur-Oise et centre culturel Ouadada de Porto-Novo

L'un des axes structurant la coopération entre Porto-Novo et Cergy-Pontoise, lancée en 1995, a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté, issus des deux territoires. Des ateliers de formation ont été organisés dans différents domaines : menuiserie, espaces verts, informatique, photographie et multimédia.

En mars 2009, 15 jeunes Porto-Noviens et 7 jeunes Cergypontains ont assemblé, dans le cadre d'un atelier de formation informatique, 15 ordinateurs neufs pour l'équipement des centres de santé de la ville de Porto-Novo, uniquement à partir de composants disponibles au Bénin, à Cotonou. La soif de comprendre, d'apprendre et de suivre une formation opérationnelle a conduit de jeunes Français et Béninois à se dépasser en vivant une expérience humaine qui les a profondément marqués.

En mars 2012, 12 jeunes Porto-Noviens et 6 Cergypontains ont participé à un atelier de formation à la photographie professionnelle et aux supports multimédias, sous la direction artistique de

Vincent Ohi, photographe professionnel, et de Gérard Bassalé, directeur du centre culturel Ouadada. L'exigence de qualité des images et de leur traitement a permis de présenter une exposition photographique de haut niveau devant le grand stade de Porto-Novo, dans le cadre des 18^e Championnats africains d'athlétisme qui ont réuni 52 délégations africaines.

Plus d'informations sur :

- ▶ le site de l'association Incite Formation d'Éragny-sur-Oise ;
- ▶ le site du centre culturel Ouadada de Porto-Novo.

Témoignages :

Monir, jeune Cergypontain :

« C'est difficile à expliquer, mais je sais que j'en sors marqué. Je pense que c'est tout au long de mon parcours que je me rendrai compte des changements opérés par ce séjour. Je sais juste que cela m'a donné envie d'avancer encore plus vite dans mon projet de métier dans la maintenance informatique. Et ça me permet peut-être d'appréhender différemment les obstacles de la vie, ici en France, depuis ce que nous avons vu et vécu au Bénin. »

Adissa, jeune Porto-Novien :

« Porto-Novien d'origine, j'ai actuellement 23 ans. Si je participe à l'atelier photographique, c'est pour avoir une bonne connaissance de cette discipline artistique pour ensuite m'exercer et devenir un photographe professionnel. Par passion, j'aimerais à l'avenir me focaliser sur la photographie sportive. Ce projet pourra peut-être me permettre d'agrandir mon réseau professionnel et m'apporter une meilleure visibilité à l'international. »

Impacts positifs :

- les deux ateliers ont permis à plusieurs jeunes de Porto-Novo de trouver des emplois qualifiés en informatique ou de devenir des photographes indépendants sollicités par les collectivités, les ONG et les opérateurs du tourisme ;
- les jeunes femmes ont toute leur place dans ces formations ;
- l'impact très fort de ces expériences sur les jeunes Cergypontains s'est concrétisé à 80 % en débouchant sur une réinsertion dans le monde professionnel ou une nouvelle dynamique de formation basée sur un projet personnel.

Exemple 4

MOBILITÉ DES STAGIAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBIL'HANOÏ

Collectivités partenaires : conseil régional d'Île-de-France et ville de Hanoï (Vietnam)
Année de signature de la convention : 2007

Le programme MOBIL'Hanoï, mis en œuvre par BATIK International en partenariat avec le conseil régional d'Île-de-France, offre à des demandeurs d'emploi franciliens l'opportunité d'effectuer un séjour professionnel de six mois au Vietnam dans une entreprise de la capitale, Hanoï, partenaire de l'Île-de-France depuis 1989.

Ce dispositif prévoit une formation linguistique et interculturelle d'un mois, ainsi qu'un suivi pendant et après le séjour. Il doit servir de véritable tremplin professionnel pour les stagiaires qui peuvent développer des compétences transversales, professionnelles et linguistiques, tout en construisant de futurs projets professionnels en lien avec une zone géographique d'avenir.

Depuis la création du programme en 2002, 8 sessions d'échanges ont été mises en place et ont permis à plus de 100 franciliens âgés de 19 à 30 ans de réaliser un stage auprès d'une cinquantaine d'entreprises partenaires du programme. À la fin de leur participation à MOBIL'Hanoï, environ un tiers des stagiaires de chaque session est resté en Asie avec un emploi à la clé.

Depuis 2011, MOBIL'Hanoï se conjugue dans l'autre sens et permet à des jeunes Vietnamiens de Hanoï de réaliser un stage de trois mois en Île-de-France. Plus de 8 stagiaires vietnamiens ont été accueillis dans des entreprises franciliennes.

Impacts positifs :

- le programme Mobil'Hanoï existe depuis 13 ans et s'est très bien développé ;
- la réciprocité est de mise, la dimension linguistique n'est pas oubliée et les partenaires économiques locaux sont intégrés au projet ;
- un nombre important de stagiaires ont trouvé un poste suite à leur stage.

Plus d'informations sur :

- ▶ le site de la CNCD ;
- ▶ le site de l'association Batik International ;
- ▶ le site du conseil régional d'Île-de-France.

La région soutient de nombreux autres dispositifs de mobilité internationale à destination des jeunes, tels que Mobil'Québec (200 bénéficiaires par an), Mobil'Pékin, Mobil'Santiago et Mobil'Sao Paulo (10 bénéficiaires par an et par zone)

Plus d'informations sur le site du conseil régional d'Île-de-France, rubrique « Aides régionales et services ».

Exemple 5

ENGAGEMENT D'UN VOLONTAIRE INTERNATIONAL EN APPUI DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Collectivités partenaires : conseil régional du Centre-Val de Loire et province du Hunan (Chine)
Année de signature de la convention : 1991

La région Centre-Val de Loire cherche un volontaire de solidarité internationale pour une durée d'un an afin d'accompagner son programme de coopération décentralisée dans la province du Hunan, en Chine. Cette coopération regroupe plusieurs domaines allant des coopérations éducatives permettant des échanges de savoir-faire dans le domaine de l'hôtellerie et de la gastronomie, à la promotion des produits du terroir dans le cadre de la coopération économique.

Le volontaire sera pleinement intégré à la dynamique de coopération entre les deux collectivités et participera ainsi, en France comme à l'étranger, à la promotion de cette coopération.

Cf. Annexe pour consulter un exemple de fiche de poste.
Voir p. 32

Plus d'informations sur :

- ▶ le site du réseau régional multiacteur CENTRAIDER ;
- ▶ le site du conseil régional du Centre-Val de Loire.

Impacts positifs :

- le volontaire engagé aura une mission protéiforme lui permettant d'acquérir de nombreuses compétences utiles dans la vie professionnelle ;
- un jeune sera pleinement intégré à la coopération décentralisée entre la région Centre-Val de Loire et la province du Hunan.

Exemple 6

MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES DANS LE CADRE DE LEUR FORMATION PROFESSIONNELLE OU EN TANT QUE VOLONTAIRE DE SERVICE CIVIQUE

Collectivités partenaires : conseil régional de Bourgogne et province du Cap-Occidental (Afrique du Sud)

Année de signature de la convention : 2002

Cofinancement du MAEDI 2013-2015 pour le projet de formation professionnelle agricole : 88 000 euros

Dans le cadre sa coopération décentralisée avec la province du Cap-Occidental en Afrique du Sud, la région Bourgogne soutient divers projets de mobilité des jeunes.

D'une part, un échange réciproque de jeunes en formation professionnelle dans les domaines de la vitiviniculture et de la production fromagère est organisé depuis 2001 entre les deux régions partenaires. Ce projet est piloté, en Bourgogne, par les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Beaune et de Mâcon-Davayé en lien avec le centre de formation agricole d'Eisenburg en Afrique du Sud. Un programme de formation professionnelle similaire dans le domaine de la vitiviniculture est mis en place depuis 2010 avec la région du Maule, région chilienne partenaire de la Bourgogne.

D'autre part, un programme d'échange de volontaires en service civique dans les domaines de l'animation jeunesse est organisé depuis 2012 entre les deux collectivités partenaires. Il est coordonné par l'association d'éducation populaire des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA) de Bourgogne en partenariat avec plusieurs associations du Cap-Occidental : *Amy Biehl Foundation*, *LoveLife*, *Chrysalis Academy*. Depuis 2014, un programme similaire d'échange de volontaires en service civique est mis en place avec la région du Maule au Chili, dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Ces projets permettent de :

- renforcer les politiques régionales en matière de jeunesse et de formation professionnelle agricole ;
- renforcer les capacités en matière d'offre de formation professionnelle sur les territoires partenaires et l'expertise des acteurs locaux dans le champ interculturel ;
- développer les compétences professionnelles et les aptitudes personnelles des jeunes ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Impacts positifs :

- les projets reposent sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs du territoire (centres de formation, professionnels, associations, structures d'animation jeunesse, etc.), qui s'est élargi au fil des années, dans une logique d'animation et de développement local ;
- les projets ont pu être démultipliés dans le cadre de plusieurs coopérations décentralisées et permettent d'envisager des actions tripartites.

Plus d'informations sur :

- le site de la CNCD ;
- le site du conseil régional de Bourgogne ;
- le blog du projet de volontariat.

Exemple 7

HANDI-CAP SUR LE SPORT, PROJET D'ÉCHANGE DE JEUNES ENTRE LA VILLE DE NANTERRE ET CELLE DE PESARO (ITALIE)

Collectivités partenaires : ville de Nanterre et ville de Pesaro (Italie)

Année de signature de la convention : jumelage depuis 1969 et échange pendant les années 2013 et 2014

Dans le cadre de leur jumelage, les villes de Nanterre et de Pesaro ont organisé une rencontre entre 19 jeunes, dont 15 en situation de handicap, âgés de 16 à 27 ans, à Nanterre du 26 décembre 2013 au 3 janvier 2014, autour de pratiques et d'ateliers sportifs.

Le sport a été conçu comme un outil d'intégration sociale et de lutte contre les discriminations. À travers des ateliers photos mis en pratique pendant les activités, les participants ont livré aussi leur regard sur eux-mêmes et sur leur environnement.

Le projet a donc permis de :

- porter un autre regard sur le handicap chez les jeunes, en vue de dépasser les attitudes et les comportements discriminatoires ;
- contribuer, par de nombreuses activités, à déconstruire les stéréotypes et à réfléchir à la place de chacun dans la ville et dans la vie citoyenne ;
- valoriser l'enjeu social du sport en tant que vecteur d'intégration sociale des jeunes en difficulté et porteur de valeurs essentielles telles que l'échange, le partage, le respect, l'intégration ou la solidarité.

Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Jeunesse en action 2007-2013. Aujourd'hui, les échanges de jeunes sont soutenus dans le cadre du volet Jeunesse du programme européen Erasmus+ 2014-2020.

Plus d'informations sur :

- le site de la ville de Nanterre
- le site de l'Agence Erasmus+ France jeunesse et sport

Impacts positifs :

- le projet intègre une dimension de mixité sociale en organisant des rencontres entre jeunes handicapés et valides ;
- le sport est utilisé comme vecteur d'intégration sociale et permet de faire participer un plus large public de jeunes.

Exemple 8

PROJET COPRA : ACCUEIL ET ENVOI DE VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE DANS LE CADRE DE COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

Collectivités partenaires : les collectivités franc-comtoises, suisses (Villes de Besançon, Belfort et Montbéliard, Conseils départementaux du Doubs et du Territoire de Belfort, Communauté de l'Agglomération Belfortaine, Syndicats des eaux de Giromagny et de Rougemont-le-Châteaux, Pays de Montbéliard Agglomération et Ville de Neuchâtel) et les collectivités burkinabées (Tanghin Dassouri, Komki-Ipala, Douroula, Zimtanga et Conseil régional Centre) qui entretiennent des coopérations décentralisées. Le projet est coordonné par le CERCOOP Franche-Comté avec l'agence CORADE au Burkina Faso.

Année de signature de la convention : 2010

Cofinancement du MAEDI : 1^{re} phase 2010-2012 : 350 000 euros et 2^e phase 2013-2015 : 520 000 euros pour la totalité du projet

Le projet COPRA, « Coopérer pour réussir l'avenir », est coordonné au Burkina Faso par le CERCOOP Franche-Comté, un réseau régional multiacteur (RRMA), via l'agence CORADE. Le CERCOOP Franche-Comté met en œuvre les activités transversales des programmes de coopération de 9 collectivités ou groupements de collectivités franc-comtoises et suisses investies auprès de 5 collectivités au Burkina Faso. Dans le cadre de ce programme, cofinancé en partie par le MAEDI, le CERCOOP Franche-Comté, en étroite collaboration avec ses partenaires, a identifié 5 missions de service civique à destination de 3 jeunes Français et 2 jeunes Burkinabés. L'objectif est de favoriser l'intégration de jeunes à l'action extérieure de ces collectivités franc-comtoises en stimulant les relations entre citoyens des deux territoires.

Deux volontaires franc-comtois ont terminé leur mission au Burkina Faso sur l'agroécologie et la lutte contre la fracture numérique en avril dernier. Le troisième volontaire est en cours de mission au Burkina Faso et accompagne les activités en lien avec les objectifs du programme mutualisé « COPRA » (agriculture et alimentation, eau et assainissement, tourisme et patrimoine, lutte contre la fracture numérique). Une jeune Burkinabée est également actuellement en mission à Belfort au sein du lycée agricole de Valdoie où elle travaille sur l'agriculture biologique et l'éducation à la solidarité internationale.

Ce travail d'échange de jeunes se fait dans le cadre d'un partenariat avec France Volontaires et le Programme national du volontariat au Burkina Faso (PNVB), via le programme Réciprocité.

Plus d'informations sur :

- ▶ le site de la CNCD ;
- ▶ le site internet du projet COPRA ;
- ▶ l'article sur la mission sur le site de France Volontaires ;
- ▶ le site du CERCOOP Franche-Comté ;
- ▶ le site internet de l'agence CORADE ;
- ▶ le site internet du PNVB.

Impacts positifs :

- les jeunes des collectivités territoriales partenaires sont pleinement intégrés aux coopérations décentralisées existant entre les collectivités franc-comtoises, suisses et les collectivités burkinabées ;
- la communication faite autour de l'échange de jeunes est très développée, tant sur le territoire français que sur le territoire partenaire ;
- le projet est multiacteur et favorise le travail commun avec des acteurs de l'enseignement et de la vie associative.

Témoignage :

Marie Mangin, volontaire de service civique (VSC) au Burkina Faso :

« En volontariat de service civique à l'international pour une durée de onze mois, dont dix au Burkina Faso, mon travail consiste à identifier les facteurs de réussite du bon entretien des ouvrages hydrauliques en milieu rural. Toutefois, ma mission s'étend au-delà par un échange culturel permanent avec la population, mes collègues et mes proches, qui contribuent à intensifier la compréhension de nos différences. La durée conséquente de ma mission me permet d'appréhender les différentes cultures locales et d'identifier les réels besoins au contact des villageois, me permettant d'être un relais auprès des collectivités françaises. »

Exemple 9

PARTENARIAT EURODYSSÉE, UNE PLATEFORME DE MOBILITÉ DES APPRENTIS

Collectivités partenaires : conseil régional Rhône-Alpes et ses collectivités partenaires dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée

Année de signature du partenariat : 2013

Eurodyssée est un programme d'échange international destiné aux jeunes demandeurs d'emploi, créé en 1985 par l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), et auquel participe la région Rhône-Alpes depuis 1999. La région souhaite favoriser, via ce programme, la mobilité des jeunes ayant un bas niveau de qualification, ainsi que les formations dites professionnalisantes. Pour ce faire, un partenariat a été mis en place depuis 2013, entre la « Plateforme de mobilité internationale des apprentis » (direction de l'apprentissage) et le programme Eurodyssée (direction des relations internationales).

Ce programme permet d'effectuer un stage professionnel de 3 à 7 mois dans une région partenaire de la région Rhône-Alpes. Les stagiaires bénéficient pour leur stage et leur séjour d'une bourse directement financée par les régions d'accueil.

Depuis le début du programme, 5 jeunes du Centre de formation des apprentis (CFA) sont partis en mobilité à l'international et, sur la période 2015-2016, l'objectif est d'envoyer 10 apprentis en fin de cursus pour effectuer une mobilité professionnelle à l'étranger.

Impacts positifs :

- le projet privilégie des jeunes ayant peu de qualifications professionnelles ;
- le projet est multiacteur et associe les collectivités territoriales partenaires, les entreprises locales et les jeunes.

Plus d'informations sur :

- le site Eurodyssée ;
- le site de la région Rhône-Alpes.

Témoignage :

Paloma (Murcie, Espagne, stage en Rhône-Alpes), chargée d'organisation et de communication événementielle :

« Professionnellement, le stage EURODYSSÉE m'a apporté une vision globale de la façon de travailler, de communiquer et de se construire un réseau en France. De plus, il a été une opportunité pour approfondir mes connaissances sur la communication événementielle, un secteur nouveau pour moi et dans lequel je voudrais continuer mon parcours. Ainsi, j'espère avoir acquis des compétences qui vont me servir pour mes futures recherches d'emploi dans ce domaine. Personnellement, cette expérience m'a permis de nouer des amitiés avec des Français et aussi avec des personnes d'autres pays, d'améliorer mon français et de découvrir la richesse culturelle de la ville de Lyon. J'ai aussi eu l'opportunité de voyager un peu en France (surtout dans la région Rhône-Alpes), de découvrir les habitudes et la gastronomie des Français, ainsi que les beaux paysages de la région. »

D'autres témoignages sont disponibles sur le site du Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) ou sur leur chaîne YouTube.

Exemple 10

CHANTIER INTERNATIONAL SOLIDAIRE ET D'INSERTION

Collectivités partenaires : conseil régional d'Auvergne et région du Vakinankaratra (Madagascar), projet mené par la mission locale de Vichy

Année de déroulement du chantier international : 2009

En partenariat avec le centre social René Barjavel du quartier des Ailes à Vichy, la mission locale Espace Jeunes de Vichy et sa région ont mis en œuvre, dans le cadre de la coopération décentralisée du conseil régional d'Auvergne avec la région du Vakinankaratra à Madagascar, un chantier international solidaire et d'insertion dans le quartier de Mahazine d'Anstirabé à Madagascar. Ce projet s'est déroulé du 31 août 2009 au 11 décembre 2009, comprenant une préparation de deux mois, un séjour d'un mois à Madagascar et un bilan sur trois semaines. Celui-ci a concerné 12 jeunes issus des deux structures. Les 8 jeunes de la mission locale ont construit un bâtiment (salle de classe pour les enfants) et les 4 jeunes du centre social Barjavel sont intervenus pour soutenir les 2 enseignants et permettre des transferts de compétences en animation.

L'innovation de ce projet a permis une mutualisation des moyens humains, que ce soit pour l'encadrement des jeunes à Madagascar ou en amont sur le montage du projet, mais aussi en termes de compétences et de mixité des publics, par le biais d'une équipe pluridisciplinaire, permettant d'avoir un autre regard, voire un recul sur certaines situations.

Ce chantier international solidaire et d'insertion a été pour ces jeunes une expérience très positive, d'une part, d'un point de vue interculturel et solidaire à travers les échanges et le travail en commun effectué avec les jeunes malgaches pour la construction d'une classe. D'autre part, cette expérience leur a permis de faire preuve d'une capacité d'adaptation, de mieux se positionner et de réussir leur parcours d'insertion, d'emploi et de formation. Les 8 jeunes en chantier d'insertion dans le Bâtiment ont tous trouvé un emploi.

Plus largement, avec le dispositif « Jeunes, solidarité internationale Auvergne ici et là-bas » (JSI Auvergne), la région Auvergne encourage la participation des Auvergnats âgés de 15 à 30 ans à des projets de solidarité dans les pays en développement ou des projets d'éducation à la citoyenneté mondiale en Auvergne. En 2012, 242 jeunes avaient bénéficié de ce dispositif depuis son lancement.

Impacts positifs :

- les jeunes partis en mobilité ont tous trouvé un emploi après le projet, car ils ont pu valoriser une expérience réussie et une capacité d'adaptation et de mobilisation auprès d'employeurs à leur retour ;
- cette expérience de mobilité a permis aux jeunes Français et Malgaches de se rendre compte que d'autres personnes étaient en difficulté et d'être à même de prendre leur vie en main à leur retour de mission ;
- la mobilité a permis aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et de découvrir une autre culture.

Plus d'informations sur :

- ▶ le site du conseil régional d'Auvergne.

Annexe

Exemple de fiche de poste de volontaire international Région Centre-Val de Loire et province du Hunan



Chargé(e) du suivi de la coopération entre la Région Centre-Val de Loire et la province du Hunan 7H1008

Cadre descriptif de la mission :

Date prévue d'arrivée du volontaire :

Juin 2015

Raison de la mission :

Renouvellement de poste pour assurer la continuité et le développement du programme de coopération décentralisée entre la région Centre et la province du Hunan.

Objectifs et finalité de la mission :

La coopération entre la région Centre-Val de Loire et la province du Hunan a pour objectif :

- l'appui à la gouvernance locale en développant une coopération institutionnelle ;
- la mobilisation des acteurs des deux territoires au travers de projets prioritaires de coopération : culture, éducation, enseignement supérieur, recherche, économie, science et technologie, tourisme ; en multi-partenariat : universités, pôle de compétitivité, acteurs culturels.

Place du volontaire dans le projet/la structure d'accueil :

Le volontaire sera placé au sein du Bureau des Affaires étrangères de la province du Hunan et travaillera en collaboration étroite avec les différentes structures françaises et chinoises concernées par le développement de cette coopération.

Activités concrètes à mener

- Lien entre la région Centre et la province du Hunan
- Coordination des partenaires techniques mobilisés et suivi local
- Programmation annuelle des activités et mise à jour mensuelle des fiches projets
- Suivi de l'exécution budgétaire
- Valorisation de la coopération, par la rédaction de bulletins d'information et la création d'outils de communication
- Soutien à l'organisation de missions techniques

Contexte de vie :

Lieu de travail :

Changsha, au Lycée n° 1 de Changsha et Bureau des Affaires étrangères de la province du Hunan

Horaires ou disponibilité demandés :

5 jours/semaine (possibilité de cours de français le samedi après-midi), travail le week-end si accueil de délégations ou missions ponctuelles en Chine et dans le Hunan

Moyen de déplacement :

Trains, avions, transports en commun, etc.

Habitat (type, confort, à partager) :

Le volontaire conservera le logement du volontaire précédent, mis à disposition par le lycée n° 1. Le logement est situé en face du lycée. Logement meublé, avec air conditionné, une cuisine équipée (+ four), une chambre, un séjour (+ une télévision), une salle de bains. Internet, l'eau, l'électricité et le gaz sont fournis par le lycée.

Profil du candidat :**Formation souhaitée :**

Master en développement local, en gestion de projet
– Diplôme de sciences politiques

Autres impératifs :

- ▶ Aptitudes pédagogiques pour l'enseignement du français
- ▶ Bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles
- ▶ Sens de l'organisation
- ▶ Esprit d'analyse et de synthèse
- ▶ Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint)

- ▶ Expérience de travail dans un système multiacteur
- ▶ Bonne maîtrise de la langue anglaise indispensable à l'écrit et à l'oral
- ▶ Bases solides de la langue chinoise nécessaires
- ▶ Connaissance, si possible, de la région Centre-Val de Loire

Conditions :

Contrat de volontaire de solidarité internationale (VSI) signé avec France Volontaires (voir conditions sur <http://www.france-volontaires.org/-Volontariat-de-solidarite-internationale-VSI>)

Postulez :**Lettre de motivation et CV à envoyer à :**

candidatures@france-volontaires.org

Indiquez en objet de votre courrier électronique :

« Mission 7H1008 – Région Centre – Chine »

Durée :

24 mois

Date limite de validité :

10 avril 2015

Thème :

Solidarité internationale, coordination, gestion de projet

Liens utiles

Agence du Service Civique :

www.service-civique.gouv.fr/

Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport :

www.erasmusplus-jeunesse.fr/

Business France :

<http://export.businessfrance.fr/formule-vie/vie-en-bref.html>

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) :

www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Eurodyssée :

www.eurodyssée.eu/fr/qui-sommes-nous.html

France Volontaires :

www.france-volontaires.org/

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, rubrique « Volontaires internationaux » :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/volontaires-internationaux/

Office franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ) :

www.ofaj.org/

Office franco-québécois de la Jeunesse (OFQJ) :

www.ofqj.org/

Organisation internationale de la Francophonie (OIF) :

www.francophonie.org/Qu-est-ce-que-le-Volontariat.html

Pour avoir une information complète sur tous les programmes de mobilité internationale disponibles, rendez-vous sur le site du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

<http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>

Sigles et abréviations

ADF	Assemblée des départements de France
AECT	Action extérieure des collectivités territoriales
AFCCRE	Association française du conseil des communes et régions d'Europe
AFD	Agence française de développement
AMF	Association des maires de France
ARE	Assemblée des régions d'Europe
ARF	Association des régions de France
CCFA	Centre culturel franco-allemand
CEMEA	Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CERCOOP	Centre de ressources pour la coopération décentralisée
CFA	Centre de formation des apprentis
CFPPA	Centres de formation professionnelle et de promotion agricole
CNCD	Commission nationale de la coopération décentralisée
CNJ	Conseil nantais de la jeunesse
COPRA	Coopérer pour réussir l'avenir
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse
CUF	Cités unies France
DAECT	Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale

DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
EV	Éducation visuelle
IFOP	Institut français d'opinion publique
JAMO	Jeunes ayant moins d'opportunités
JSI	Jeune solidarité internationale
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
NEET	Sans emploi, ne suivant ni études ni formation (<i>Not in employment, education or training</i>)
OFAJ	Office franco-allemand pour la jeunesse
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
ONG	Organisation non gouvernementale
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNVB	Programme national du volontariat au Burkina Faso
RRMA	Réseau régional multiacteur
SVE	Service volontaire européen
VIA	Volontariat international en administration
VIE	Volontariat international en entreprise
VSC	Volontaire de service civique
VSI	Volontariat de solidarité internationale



JEUNESSES, MOBILITÉS ET TERRITOIRES : RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cette étude, réalisée dans le cadre du groupe de travail « Jeunes, mobilités et territoires » de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), vise à mieux connaître les problématiques de mobilité internationale et à mobiliser davantage les collectivités territoriales françaises en faveur de la participation des jeunes aux projets de coopération décentralisée.

La coopération décentralisée est un levier important permettant d'engager des partenaires diversifiés (lycées, universités, entreprises, associations, acteurs du secteur agricole et rural, etc.) dans le but de favoriser les expériences interculturelles souhaitées. Elle est aussi un moyen puissant de mise en œuvre de projets mobilisateurs pour la jeunesse, permettant l'ouverture sur le monde et une prise de conscience citoyenne en favorisant l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes.

Ce rapport s'est appuyé sur les expériences des collectivités territoriales françaises et les études résultant des travaux des ministères et des associations nationales ou locales sur le thème « Mobilité internationale des jeunes ». Ce travail a permis d'identifier certaines « bonnes pratiques » et de formuler une liste de recommandations, les plus opérationnelles possibles.

Constitué officiellement par la CNCD le 2 octobre 2014, le groupe de travail « Jeunes, mobilités et territoires », dirigé par Jean-Claude Mairal (conseiller municipal de Creuzier-le-Vieux [03]) et président du Conseil de développement du pays Vichy-Auvergne), a associé les représentants de collectivités territoriales, les associations d'élus (Association des régions de France [ARF], Assemblée des départements de France [ADF], Association des maires de France [AMF], AFCCRE, Cités unies France [CUF]), les ministères de l'Éducation nationale, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, des Outre-mer, les réseaux régionaux multiacteurs (RRMA), France Volontaires, l'Agence du service civique, Erasmus+, l'OFQJ, l'OFAJ, le Réseau Culture 21, les réseaux jeunesse francophones, etc.



diplomatie.gouv.fr

© MAEDI 2015

**Direction générale de la mondialisation, du développement, et des partenariats
Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales**

Impression : Service de reprographie du MAEDI

Photo de couverture : Centre de ressources pour la coopération décentralisée (CERCOOP)/Marie Mangin – Accueil par les enfants du village de Simba (Burkina Faso) lors d'un voyage d'échange sur les modes de gestion de l'eau avec les collectivités du projet Coopérer pour réussir l'avenir (COPRA).